



Novembre 2025



Révision du PLU

Approbation

4a. Plan de zonage – Ouest – 1 : 5000"

FRANCHELEINS



PROCEDURE	DATE
Révision du PLU prescrite le	7 juillet 2022
Projet approuvé par délibération du conseil municipal le	24 novembre 2025



ZONES

- UA - CENTRE BOURG ANCIEN DE FRANCHELEINS
- UAe - CENTRE BOURG ANCIEN DE CESSAINS
- UB - DEVELOPPEMENT URBAIN AUTOUR DU CENTRE BOURG ANCIEN DE FRANCHELEINS
- UBe - DEVELOPPEMENT URBAIN ELOIGNES DU CENTRE BOURG ANIEN DE FRANCHELEINS
- Und - ZONE URBAINE NON DENSIFIABLE
- UE - ZONE URBAINE RESERVEE AUX EQUIPEMENTS
- UX - ZONE URBAINE RESERVEE A L'ACTIVITE
- AU - ZONE A URBANISER
- A - ZONE AGRICOLE
- Aa - SECTEUR DE LA ZONE AGRICOLE PRENANT EN COMPTE LES ENJEUX PAYSAGERS DU CHATEAU DE TAVERNOST
- N - ZONE NATURELLE
- Ne - SECTEUR DE LA ZONE NATURELLE CORRESPONDANT A UN EQUIPEMENT
- Ni - STECAL AUTORISANT DES ACTIVITES DE SERVICE
- Nx - STECAL CORRESPONDANT A UNE ACTIVITE EXISTANTE

PRESCRIPTIONS

- ZONE DE PRESERVATION DES COMMERCES (L151-16)
- EMPLACEMENTS RESERVES
- PERIMETRE OAP
- PERIMETRE L151-15
- CHANGEMENT_DESTINATION
- ZONES HUMIDES (inv dep ain)
- L151-19
- ELEMENT D'INTERET ENVIRONNEMENTAL REPERE AU TITRE DE L'ARTICLE L151-23
- ESPACES BOISES CLASSES

INFORMATIONS

Bâtiments d'élevage (2025)